

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

DOSSIER A / 28 points

Quest	Réponse	points
A.1.	<p>2 types de solution :</p> <p>- les solutions de rejet :</p> <p><u>1^{er} cas</u> : rejet prélèvements SFR et CETELEM pour 52 et 155 € soit un total de 207 €. Le débit en compte passe de 700 € à 493 € en conformité avec la facilité de caisse de 500 €.</p> <p><u>2^{ème} cas</u> : en l'absence de prélèvements à rejeter, on peut procéder au rejet du chèque de 202.5 € afin de respecter le plafond de facilité de caisse autorisé.</p> <p><u>3^{ème} cas</u> : en l'absence de prélèvements et de chèques à rejeter, on peut procéder au rejet de l'échéance de prêt qui s'élève à 205.01 €. (4 pts pour deux cas de rejet évoqués)</p> <p>- les solutions de financement :</p> <p>Accorder une autorisation de découvert ; un crédit personnel ou un crédit revolving ; octroyer une carte bancaire à débit différé (0.5 pt par élément de réponse)</p>	5,5
A.2.	<p>Les démarches sont prévues dans le cadre de la loi MURCEF :</p> <p>- Il faut joindre le client par tout moyen : téléphone, courrier : obligation d'information préalable (1 pt)</p> <p>- rejet du chèque et envoi de la lettre d'injonction qui a pour but de demander au client la régularisation de l'incident de paiement (2 pts)</p> <p>- déclaration de l'incident à la Banque de France (1pt)</p>	4
A.3	<p>Les moyens de régularisation sont :</p> <p>- Règlement direct entre les mains du bénéficiaire du montant du chèque impayé + la justification auprès de la banque du règlement direct</p> <p>- La constitution d'une provision bloquée affectée au règlement effectif de chaque chèque</p> <p>- Le règlement du chèque par une nouvelle présentation (1 pt par élément de réponse)</p> <p>Il faudra également procéder au paiement des pénalités libératoires et des frais bancaires (1pt)</p>	4

DOSSIER A suite

Quest	Réponse	points																								
A.4.	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">Chèque</th> <th style="width: 25%;">Montant en €</th> <th style="width: 25%;">Nombre de pénalités</th> <th style="width: 25%;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>- Chèque n° 566324</td> <td style="text-align: center;">347</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">$3 * 22 = 66$</td> </tr> <tr> <td>- chèque n° 566321</td> <td style="text-align: center;">225</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">$2 * 22 = 44$</td> </tr> <tr> <td>- chèque n° 566326</td> <td style="text-align: center;">80</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">22</td> </tr> <tr> <td>- chèque n° 566325</td> <td style="text-align: center;">35</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: right;">Total</td> <td style="text-align: center;">137</td> </tr> </tbody> </table> <p>Nombre d'incident depuis 12 mois : 1 : la personne doit régler les pénalités car il y a eu un incident de paiement sur l'année (1 pt)</p> <p>* montant : Pénalités libératoires à payer de 137 €. (2 pts pour les calculs)</p> <p>* moyen : par timbres fiscaux, apposées à la lettre d'injonction. (1 pt pour le moyen)</p>	Chèque	Montant en €	Nombre de pénalités	Montant	- Chèque n° 566324	347	3	$3 * 22 = 66$	- chèque n° 566321	225	2	$2 * 22 = 44$	- chèque n° 566326	80	1	22	- chèque n° 566325	35	1	5	Total			137	4
Chèque	Montant en €	Nombre de pénalités	Montant																							
- Chèque n° 566324	347	3	$3 * 22 = 66$																							
- chèque n° 566321	225	2	$2 * 22 = 44$																							
- chèque n° 566326	80	1	22																							
- chèque n° 566325	35	1	5																							
Total			137																							
A.5	<p>Le compte joint a l'avantage d'organiser la responsabilité active des co-titulaires : chacun peut l'utiliser librement, mais également la responsabilité passive des co-titulaires : chacun est solidaire du débit. (2 pts)</p> <p>L'interdiction s'étend à l'ensemble des comptes des co-titulaires, même en cas de compte individuel, sauf si un responsable a été préalablement désigné. (1 ,5pts)</p>	3,5																								

A.6.	Etant désigné par la Banque de France, nous sommes tenus d'ouvrir le compte	1
A.7.	Précisez que les SBB sont gratuits (1 pt) Les services bancaires de base nous obligent à offrir gratuitement : - l'ouverture, la tenue et la clôture du compte - un changement d'adresse par an - la délivrance, à la demande, de relevés d'identité bancaires - la domiciliation de virements - l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées - la réalisation des opérations de caisse - l'encaissement de chèques et de virements - les dépôts et les retraits d'espèces au guichet - les paiements par prélèvements, tip, virements - des moyens de BAD - une carte de paiement à autorisation systématique ou à défaut, une carte de retrait - 2 formules de chèque de banque par mois Exigez 6 éléments de réponse (0,5 pt par élément de réponse)	4
A.8.	Qu'il peut le régler en espèces. L'utilisation du virement est également possible ainsi que le chèque de banque, mais le prélèvement est exclu. (0,5 pt par élément de réponse)	2
	<i>TOTAL DOSSIER A</i>	28

DOSSIER B / 40 points																																																												
Quest	Réponse							points																																																				
B.1	Portefeuille constitué à 100 % d'actions de gestion dite OFFENSIVE, risque très élevé. L'objectif de Marianne est une gestion dite EQUILIBREE, qui nécessite de revoir la répartition du portefeuille, en visant 50 % de valeurs prudentes, telles que : (2 pts) - des obligations - des OPCVM obligataires - des OPCVM monétaires Diversification géographique pour la partie du portefeuille investie en action (1 pt)							3																																																				
B.2	* Cours : résultat de la rencontre entre l'offre et la demande du titre, valeur attribuée par les investisseurs au titre. (1,5 pt) * Capitalisation boursière : nombre de titres * cours. (1,5 pt)							3																																																				
B.3	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>Qtité</th> <th>Cours</th> <th>Évaluation</th> <th>%</th> <th>tx rdt att</th> <th>Frais dûs</th> <th>percu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Accor</td> <td>30</td> <td>30,95</td> <td>928,50</td> <td>3,2910</td> <td>3,6</td> <td>1,4856</td> <td>3,9</td> </tr> <tr> <td>AGF</td> <td>2</td> <td>50,25</td> <td>100,50</td> <td>0,3562</td> <td>5</td> <td>0,1608</td> <td>3,9</td> </tr> <tr> <td>Air Liquide</td> <td>100</td> <td>127,30</td> <td>12730,00</td> <td>45,1212</td> <td>2,8</td> <td>20,368</td> <td>20,368</td> </tr> <tr> <td>Alstom</td> <td>20</td> <td>0,47</td> <td>9,40</td> <td>0,0333</td> <td>0</td> <td>0,01504</td> <td>3,9</td> </tr> <tr> <td>Bic</td> <td>3</td> <td>37,00</td> <td>111,00</td> <td>0,3934</td> <td>2,5</td> <td>0,1776</td> <td>3,9</td> </tr> <tr> <td>BNP Paribas</td> <td>10</td> <td>52,05</td> <td>520,50</td> <td>1,8449</td> <td>3,6</td> <td>0,8328</td> <td>3,9</td> </tr> </tbody> </table>	Libellé	Qtité	Cours	Évaluation	%	tx rdt att	Frais dûs	percu	Accor	30	30,95	928,50	3,2910	3,6	1,4856	3,9	AGF	2	50,25	100,50	0,3562	5	0,1608	3,9	Air Liquide	100	127,30	12730,00	45,1212	2,8	20,368	20,368	Alstom	20	0,47	9,40	0,0333	0	0,01504	3,9	Bic	3	37,00	111,00	0,3934	2,5	0,1776	3,9	BNP Paribas	10	52,05	520,50	1,8449	3,6	0,8328	3,9	0,5 pt par ligne soit 3 pts *. frais de garde : 1 pt par élément de réponse soit 3 pts - lignes ouvertes 6 : $6 * 5,30 = 31,8$ - 0,16 % montant de chaque ligne avec min de 3,9 = 39,87 - réduction 30 % : $39,87 * 30 / 100 = 11,96$ Total $39,87 - 11,96 + 31,8 = 59,71$		6
Libellé	Qtité	Cours	Évaluation	%	tx rdt att	Frais dûs	percu																																																					
Accor	30	30,95	928,50	3,2910	3,6	1,4856	3,9																																																					
AGF	2	50,25	100,50	0,3562	5	0,1608	3,9																																																					
Air Liquide	100	127,30	12730,00	45,1212	2,8	20,368	20,368																																																					
Alstom	20	0,47	9,40	0,0333	0	0,01504	3,9																																																					
Bic	3	37,00	111,00	0,3934	2,5	0,1776	3,9																																																					
BNP Paribas	10	52,05	520,50	1,8449	3,6	0,8328	3,9																																																					

DOSSIER B suite																			
Quest	Réponse			points															
B.4	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Les différents types d'ordre</th> <th>Fonctionnement</th> <th>Avantages</th> <th>Inconvénients</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A cours limité</td> <td>L'acheteur indique un prix au dessus duquel il ne souhaite pas aller</td> <td>Pas de mauvaise surprise sur le prix</td> <td>Aucune certitude sur l'exécution Ordre non prioritaire</td> </tr> <tr> <td>A la meilleure limite</td> <td>L'ordre se déclenche au meilleur prix sur le marché à son arrivée</td> <td>Le plus simple</td> <td>Non prioritaire Risque d'exécution fractionnée</td> </tr> <tr> <td>Au marché *</td> <td>L'ordre s'exécute au prix du marché</td> <td>Prioritaire</td> <td>Pas de maîtrise du prix d'exécution</td> </tr> </tbody> </table>	Les différents types d'ordre	Fonctionnement	Avantages	Inconvénients	A cours limité	L'acheteur indique un prix au dessus duquel il ne souhaite pas aller	Pas de mauvaise surprise sur le prix	Aucune certitude sur l'exécution Ordre non prioritaire	A la meilleure limite	L'ordre se déclenche au meilleur prix sur le marché à son arrivée	Le plus simple	Non prioritaire Risque d'exécution fractionnée	Au marché *	L'ordre s'exécute au prix du marché	Prioritaire	Pas de maîtrise du prix d'exécution	7,5	
Les différents types d'ordre	Fonctionnement	Avantages	Inconvénients																
A cours limité	L'acheteur indique un prix au dessus duquel il ne souhaite pas aller	Pas de mauvaise surprise sur le prix	Aucune certitude sur l'exécution Ordre non prioritaire																
A la meilleure limite	L'ordre se déclenche au meilleur prix sur le marché à son arrivée	Le plus simple	Non prioritaire Risque d'exécution fractionnée																
Au marché *	L'ordre s'exécute au prix du marché	Prioritaire	Pas de maîtrise du prix d'exécution																

				Risque d'exécution fractionnée	
	A seuil de déclenchement	L'ordre se déclenche au franchissement du seuil indiqué	Ordre prioritaire Se déclenche si le titre franchi une résistance graphique	Pas de maîtrise du prix d'exécution	
	A plage de déclenchement	L'ordre se déclenche à l'intérieur des prix indiqués	Bon contrôle du prix Permet de fixer une fourchette de prix	Non prioritaire	
	(1,5 pt par ordre de bourse)				
B.5	Informations : *8 - sens de l'opération - nom de la valeur - code de la valeur - modalité du règlement (comptant ou SRD) - quantité de titres - prix - date de validité - type d'ordre (0,5 pt par élément de réponse)				4

DOSSIER B suite		
Quest	Réponse	points
B.6	résultat de l'ordre : Elle souhaite passer un ordre d'achat de 100 titres, valeur jour, à cours limité à 52,20 €, son ordre sera exécuté pour : - 20 titres à 52,05 € - 30 titres à 52,10 € - 20 titres à 52,15 € Soit un total de 3647 euros	1,5
B.7	calcul : * frais de courtage 0,75 % de 3647 = 27,35 € * TVA 19,6 % de 27,35 = 5,36 € * Frais de passation d'ordre 7 € * Impôt de bourse (0,3 % * 3647) – 23 € = - 12,059 € Exonération (1 pt par élément de réponse) Total des frais et taxes = 27,35 + 5,36 + 7 = 39,71 € à ajouter au coût de l'opération, soit 3647 + 39,71 = 3686,71 € (1 pt)	5
B.8	fiscalité : La vente porterait sur un montant global de 28 212,91 €. * Principe : Le montant de la vente est > 15 000 € donc la plus value réalisée serait imposable à 26 % (10 % PS + 16 %). Impossible de calculer la plus value puisqu'on ne dispose pas du prix de revient. (1 pt pour le seuil de cession, 1 pt pour la fiscalité, 1 pt pour le prix de revient)	3
B.9	Sicav : * fonctionnement : (2 pts) Une SICAV (Société d'investissement à capital variable) a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et pour particularité la variabilité de son capital social en fonction des souscriptions et des rachats d'actions effectués par la clientèle. Acheter	4

	<p>gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et pour particularité la variabilité de son capital social en fonction des souscriptions et des rachats d'actions effectués par la clientèle. Acheter une action de SICAV permet de détenir une partie du portefeuille géré. Le détenteur d'une telle action bénéficie d'un placement diversifié, géré par un spécialiste.</p> <p>* Avantages : (2 pts pour 4 réponses données)</p> <p>Placement diversifié, donc pas de risque d'avoir une forte baisse des cours Gestion effectuée par un spécialiste habitué à intervenir sur le marché, connaissant bien les actions européennes. Bonne liquidité de ce type de placement. Bonne rentabilité, particulièrement si le placement est plutôt sur du moyen ou long terme. Droit de vote que n'autorise pas le FCP.</p> <p>* Inconvénients : 2 pts Le candidat devra citer certains inconvénients</p>	
--	--	--

DOSSIER B suite									
Quest	Réponse	points							
B.10	<p>Propositions : placement 65 000 €</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;"></th> <th style="text-align: left;">Proposition</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Type de placement : (1 pt + 0,5 pt pour la classification de l'épargne)</td> <td> PEL pour le max soit 59 040 € + CEL pour 5960 € Ou PEL + deux livrets jeunes (2 * 1 600) + un CODEVI pour le solde soit 2 760 € </td> </tr> <tr> <td>Avantages clients : (1,5 pt pour 3 réponses données)</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> - préparation de son investissement immobilier - obtention des droits à prêt - le solde reste disponible sur le CODEVI - placement sûr qui compense les risques pris sur le compte titre - possibilité d'une aide ponctuelle aux enfants </td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Remarque</u> : attribuer des points en fonction du type d'épargne (de précaution, immobilière etc...) accepter toute solution qui s'inscrit sur un horizon de moyen terme.</p>		Proposition	Type de placement : (1 pt + 0,5 pt pour la classification de l'épargne)	PEL pour le max soit 59 040 € + CEL pour 5960 € Ou PEL + deux livrets jeunes (2 * 1 600) + un CODEVI pour le solde soit 2 760 €	Avantages clients : (1,5 pt pour 3 réponses données)	<ul style="list-style-type: none"> - préparation de son investissement immobilier - obtention des droits à prêt - le solde reste disponible sur le CODEVI - placement sûr qui compense les risques pris sur le compte titre - possibilité d'une aide ponctuelle aux enfants 	3	
	Proposition								
Type de placement : (1 pt + 0,5 pt pour la classification de l'épargne)	PEL pour le max soit 59 040 € + CEL pour 5960 € Ou PEL + deux livrets jeunes (2 * 1 600) + un CODEVI pour le solde soit 2 760 €								
Avantages clients : (1,5 pt pour 3 réponses données)	<ul style="list-style-type: none"> - préparation de son investissement immobilier - obtention des droits à prêt - le solde reste disponible sur le CODEVI - placement sûr qui compense les risques pris sur le compte titre - possibilité d'une aide ponctuelle aux enfants 								
TOTAL DOSSIER B			40						

DOSSIER C / 32 points																								
Quest	Réponse																							
		points																						
C.1	<p>Taux Banque Nord Europe 4,20 % - décote segment B 0,10 % - décote durée 0,10 % TOTAL 4,00 % hors assurance soit 4,55% assurance comprise.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">Banque</td> <td style="width: 33%;">Banque Nord Europe</td> <td style="width: 33%;">Norbert & Durand</td> </tr> <tr> <td>Mensualité AC</td> <td>759,87</td> <td>765,29</td> </tr> <tr> <td>coût mensualités – capital</td> <td>$(759,87 \times 180) - 99.000 =$ 37776,60</td> <td>$765,29 \times 180 - 99.000 =$ 38752,20</td> </tr> <tr> <td>Frais de dossier</td> <td>990,00</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td>Frais prise de garantie</td> <td><u>1650,00</u></td> <td><u>1650,00</u></td> </tr> <tr> <td>Coût total</td> <td>40.416,60</td> <td>40 402,20</td> </tr> <tr> <td>Conclusion</td> <td colspan="2">Différence de 14,40 euros en faveur de l'offre de la banque Norbert & Durand</td> </tr> </table> <p>2 pts pour le coût du crédit de chaque offre 3 pts pour le coût total de chaque offre 2 pts pour la conclusion</p>	Banque	Banque Nord Europe	Norbert & Durand	Mensualité AC	759,87	765,29	coût mensualités – capital	$(759,87 \times 180) - 99.000 =$ 37776,60	$765,29 \times 180 - 99.000 =$ 38752,20	Frais de dossier	990,00	0,00	Frais prise de garantie	<u>1650,00</u>	<u>1650,00</u>	Coût total	40.416,60	40 402,20	Conclusion	Différence de 14,40 euros en faveur de l'offre de la banque Norbert & Durand		12	
Banque	Banque Nord Europe	Norbert & Durand																						
Mensualité AC	759,87	765,29																						
coût mensualités – capital	$(759,87 \times 180) - 99.000 =$ 37776,60	$765,29 \times 180 - 99.000 =$ 38752,20																						
Frais de dossier	990,00	0,00																						
Frais prise de garantie	<u>1650,00</u>	<u>1650,00</u>																						
Coût total	40.416,60	40 402,20																						
Conclusion	Différence de 14,40 euros en faveur de l'offre de la banque Norbert & Durand																							
C.2	<p>Non, il faut considérer la souplesse de remboursement du crédit (suspension ou modification d'échéances possible), les pénalités de remboursement anticipé, le niveau de couverture de l'assurance DIIT, le type de garanties exigées par la banque... (1 pt par élément de réponse).</p> <p>Si la différence de coût est faible, il faut faire une analyse globale de la banque et de ses conditions (horaires, proximité, accueil, qualité des conseils et produits, tarifs). (2 pts pour les autres éléments)</p>	6																						
C.3	<p>On a pour l'instant assez peu d'éléments à notre disposition à l'exception de la synthèse client qui indique des revenus mensuels nets de 2400,00 euros. Il conviendra de demander les derniers bulletins de salaire et l'avis d'imposition et s'assurer que le client n'a pas d'autres crédits dans d'autres établissements (1 pt)</p> <p>Taux endettement = $(\text{mensualité}/\text{revenu}) \times 100 = (759,87/2400) \times 100 = 31,66\%$ (1 pt)</p> <p>Ce taux est acceptable pour envisager de monter le dossier. (1 pt)</p> <p>La transaction repose d'abord sur la confiance. Si cette confiance est établie, on étudie la faisabilité du dossier en calculant le taux d'endettement mais aussi le « reste à vivre ». (1 pt)</p>	4																						
C.4	<p>Dans l'idéal nous aimerions que Mlle Dumont soit co-emprunteuse ; à défaut nous exigerons qu'elle se porte caution solidaire. Nous savons qu'elle a un emploi et donc des revenus. Nous pouvons également demander le cautionnement d'un organisme mutuel. (1 pt par élément de réponse)</p>	3																						
C.5	<p>Le délai de franchise est une période plus ou moins longue pendant laquelle l'assurance ne couvre pas les préjudices subis par l'assuré. Dans l'exemple en annexe 13 lors d'une ITT, le délai de franchise est de 90 jours, l'assurance ne prend en charge l'assuré qu'à compter du 91ème jour d'arrêt de travail. (1 pt pour la règle et 1 pt pour l'application du contrat)</p>	2																						

DOSSIER C suite		
Quest	Réponse	points
C.6	<p>Monsieur Desprez n'a pas pu travailler l'an passé pendant une durée cumulée de $75 + 45 = 120$ jours. Ces arrêts ne sont pas consécutifs mais ils concernent une même maladie. En outre, la reprise de travail a été inférieure à deux mois, Notre client aurait en principe (et sous réserve de contrôle des autres clauses du contrat) pu remplir les conditions de prise en charge sur une période de $120 - 90 = 30$ jours. Par ailleurs sa perte de revenu à l'époque fut supérieure à 5% (15%), M. Desprez aurait pu s'attendre à une prise en charge partielle des remboursements.</p> <p>(1,5 pt pour les conditions et la période, 1,5 pt pour la prise en charge)</p>	3
C.7	<p>Dans la mesure où M. Desprez achète seul son appartement avant le mariage, la plupart des régimes matrimoniaux ne modifient pas l'existant : le bien demeure un bien propre. C'est le cas pour le régime légal et la séparation de biens. Ce n'est pas en revanche le cas du régime de communauté universelle dans lequel tous les biens sont intégrés à la communauté.</p>	2
TOTAL DOSSIER C		32

DOSSIER D / 14 points											
Quest	Réponse	points									
D.1	<p>Ces deux produits ne sont pas forcément proposés aux mêmes clients et pour les mêmes motifs.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 20%;"></th> <th style="width: 40%; text-align: center;">PERP</th> <th style="width: 40%; text-align: center;">Assurance-vie</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top;">Avantages</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> -Réductions d'impôts sur versements -Plusieurs supports d'investissements possibles <p style="text-align: center;">(1,5 pt)</p> </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> -Choix sortie en rente ou capital -Plusieurs supports d'investissement possibles -Sortie quasiment défiscalisée après 8 ans (en capital) -Avances possibles -Bénéficiaire en cas de décès <p style="text-align: center;">(1,5 pt)</p> </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Inconvénients</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> -Sortie à la retraite -Sortie en rente uniquement -Surcoût lié à clause de réversion -Rente imposable -Sortie anticipée limitée à quelques cas précis <p style="text-align: center;">(1,5 pt)</p> </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> -Fiscalité résiduelle 7,5% hors abattement -Rente imposable en partie -Sortie anticipée fiscalisée <p style="text-align: center;">(1,5 pt)</p> </td> </tr> </tbody> </table>		PERP	Assurance-vie	Avantages	<ul style="list-style-type: none"> -Réductions d'impôts sur versements -Plusieurs supports d'investissements possibles <p style="text-align: center;">(1,5 pt)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Choix sortie en rente ou capital -Plusieurs supports d'investissement possibles -Sortie quasiment défiscalisée après 8 ans (en capital) -Avances possibles -Bénéficiaire en cas de décès <p style="text-align: center;">(1,5 pt)</p>	Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> -Sortie à la retraite -Sortie en rente uniquement -Surcoût lié à clause de réversion -Rente imposable -Sortie anticipée limitée à quelques cas précis <p style="text-align: center;">(1,5 pt)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Fiscalité résiduelle 7,5% hors abattement -Rente imposable en partie -Sortie anticipée fiscalisée <p style="text-align: center;">(1,5 pt)</p>	6
	PERP	Assurance-vie									
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> -Réductions d'impôts sur versements -Plusieurs supports d'investissements possibles <p style="text-align: center;">(1,5 pt)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Choix sortie en rente ou capital -Plusieurs supports d'investissement possibles -Sortie quasiment défiscalisée après 8 ans (en capital) -Avances possibles -Bénéficiaire en cas de décès <p style="text-align: center;">(1,5 pt)</p>									
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> -Sortie à la retraite -Sortie en rente uniquement -Surcoût lié à clause de réversion -Rente imposable -Sortie anticipée limitée à quelques cas précis <p style="text-align: center;">(1,5 pt)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Fiscalité résiduelle 7,5% hors abattement -Rente imposable en partie -Sortie anticipée fiscalisée <p style="text-align: center;">(1,5 pt)</p>									
D.2	<p>Le Perp peut intéresser exclusivement des clients fortement imposés qui souhaitent préparer leur retraite. (1 pt)</p> <p>L'assurance-vie présente des attraits pour la préparation de la retraite, mais aussi la consolidation d'un patrimoine et la protection de proches grâce à la possibilité de désigner un bénéficiaire hors succession en cas de décès du souscripteur. (2 pts)</p>	3									
D.3	<p>Toujours suivant l'hypothèse de prélèvements sociaux de 10%, le taux de rendement annuel net est de $0,9 \times 3,8 = 3,42\%$ car sur les contrats en euros les prélèvements sociaux sont perçus une fois par an. L'argent est placé pour une durée minimale de 8 ans. Monsieur Berger disposera à l'échéance de $12.000 \times (1,0342)^8 = 15704,26$ euros.</p> <p>2 pts pour le calcul sans les PS et 1 pt de plus si le candidat a bien intégré les PS</p>	3									
D.4	<p>Avec le libellé « mon épouse... », si monsieur Berger est amené à divorcer puis se remarier, c'est sa nouvelle épouse qui devient bénéficiaire du contrat. Avec le libellé « Madame Brigitte Berger, née Mouton... », madame Berger demeure bénéficiaire même en cas de divorce à moins de modifier les clauses du contrat.</p>	1									
D.5	<p>Monsieur Berger peut très bien faire signer sa femme, mais elle devient alors bénéficiaire acceptant ; le contrat ne pourra plus être ultérieurement modifié sans l'accord de madame Berger.</p>	1									
TOTAL DOSSIER D		14									

